

MC/FB/PA

N°2025-71

**OBJET**

**TRAVAUX  
D'AMELIORATION DE  
L'ABRI PASTORAL DE  
HITTE - LONGUE :  
APPROBATION DU PROJET  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **8**

Votes pour : **10**

Abstentions : **0**

Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la  
Mairie : le **16 avril 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatorze avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **9 avril 2025**

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

**ABSENTS/EXCUSÉS** : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **8** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel GASPA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire

Un intérêt général indéniable caractérise les travaux d'amélioration à engager sur l'abri pastoral de Hitte-longue qui consistent en la réfection de la toiture, le changement de la porte d'entrée, la réalisation d'une banquette en bois et d'une hotte métallique pour le foyer et dont le coût d'objectif s'élève à 23.729,85 € hors taxes.

Sous réserve d'être retenus par le comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets « CABANES ET ABRIS » lancé en 2025 par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 80 %, soit 18.983,88 €, avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de 4.745,97 €.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Mir,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le principe de la réalisation des travaux d'amélioration de l'abri pastoral de Pégère dont le coût d'objectif s'établit à 23.729,85 € hors taxes,

.../...

- De solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MASA et FNADT), de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du département des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement de ce projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025



Le Maire,

André MIR